



72ème édition

(25) 26-27 MARS 2019
AILLONS-MARGERIAZ 1400 (73)

Championnat national de Ski Alpin



La semaine des nationaux
de SkiS

Comité Haute-Savoie



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

277, rue Saint-Jacques – 75240 PARIS CEDEX 05

Tél 01 44 41 48 55 – Fax 01 43 29 96 88

Courriel : f-mory@ugsel.org – site www.ugsel.org

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Organisation et contacts	<p>Comité UGSEL Haute-Savoie Adresse : 190 chemin de Gräfenberg - BP36 - 74370 ANNECY Contacts : 04 50 09 71 15 - ugsel74@wanadoo.fr Contacts sur place : Directeur comité Haute-Savoie = Cédric AMIOT (06 80 95 38 44) Responsable Commission Départemental (+ CTN) ski alpin = Sophie Goby (EPS)</p>
Lieu de compétition	Aillons-Margériaz 1400 (Stade de neige du Margériaz) - Commune de Aillon-le-Jeune (73340) – Savoie
Dates Compétitions	Mardi 26 (épreuve par équipe) et mercredi 27 mars (épreuve individuelle)
Accueil	Lundi 25 mars, à partir de 17h, Au Centre « Les Nivéoles » - adresse = Piscine municipale 73340 AILLON-LE-JEUNE
Accès	<p>Pour Aillon-Le-Jeune, Centre Les Nivéoles (adresse : à côté de la Piscine Municipal) :</p> <p>-Venant de Lyon : A43 Chambéry sortie 18 – St Jean d’Arvey – Thoiry – Col des Prés – Aillon-Le-Jeune</p> <p>- Venant de Grenoble: A43 Chambéry sortie 21 – Thoiry – Col des Prés – Aillon-le Jeune</p> <p>-Venant d’Annecy : A41 sortie 15.1 – Viuz la Chiésaz – Lescheraines – Aillon-Le-Jeune</p> <p>Car et véhicule équipés pour la neige obligatoirement !</p>
Hébergement	<p>Pension complète dans 2 centres déjà réservés, à Aillon-Le-Jeune, distant de 1,2 km, la répartition sera faite par le comité d’organisation :</p> <p>- Les Nivéoles (170 lits): Tel 04 74 83 22 00 / A noter que c’est le lieu pour les diners.</p> <p>- La Ferme de la Mense : Rte de la Ferme / Tel 04 79 54 60 83</p> <p>Pour les 2 centres :</p> <p>-Draps fournis mais lits non faits.</p> <p>-Apporter son linge de toilette (serviette et affaire de toilette).</p> <p>-Prévoir des chaussons pour se déplacer</p> <p>Conducteur de car : Aux Nivéoles pour seulement 2 chauffeurs il y a dans un espace type appartement, 2 chambres individuelles + un WC-douche à se partager entre eux seulement. Coût 80€/personnes 2 nuits + restauration</p> <p>Sinon 4 chambres sont pré-réservé jusqu’au 6 mars à l’hotel du Soleil à 2 km (chef lieu 73340 Aillon-le-Jeune) : coût pour 2 nuits/petit-déjeuner à 150€ (l’organisation offrira les repas midi et soir). Aux responsables de délégation, nous contacter avant cette date.</p>
Déplacement	Chaque délégation et AS conserve son moyen de locomotion (car, minibus ou voiture) sur place pour les transferts du lieu d’hébergement à la station, située à 11 kms à 20 minutes.
Restauration	<p>Déjeuner : En fonction de la météo soit repas chaud sur place à la Margériaz au pied des pistes (en salle) soit panier repas.</p> <p>Diner : tous au centre Les Nivéoles. 2 services et le 2ème à 19h30 pour les groupes logés à La Ferme de la Mense.</p>
Frais de participation et séjour en pension complète	<ul style="list-style-type: none"> • Elève : 130 € • Encadrement : 100 € • Chauffeur de car : 80€ ou 150 € en fonction du confort demandé <p>Tous les élèves seront logés obligatoirement dans les 2 centres retenus pour favoriser la fraternité et l’amitié.</p>
Caution hébergement-dossard	100 € par établissement scolaire sera demandée pour l’hébergement et les dossards. A remettre lors de l’inscription ou sur place par chèque à l’ordre de l’UGSEL Haute-Savoie.
Vols	l’UGSEL Haute-Savoie décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller, ou les faire surveiller.
Comportements	Il est impératif que chaque accompagnateur surveille son groupe contre abus et dégradations dans les chambres, bâtiments et tous les lieux du championnat.

Prime Kilométrique	La prime kilométrique versée pour la participation aux championnats nationaux 2019 est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute).
Location de matériel	Si besoin il existe des loueurs, prendre contact depuis les adresses données par le site de l'OT : https://www.lesaillons.com/
INSCRIPTION : <u>Jeudi 14 mars =</u> Transmettre le Questionnaire	<p>1- QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION : A retourner par courrier à : UGSEL Haute-Savoie – BP 36 – 74370 ANNECY avec le règlement par chèque à l'ordre de : <i>UGSEL Haute-Savoie</i> ou par virement bancaire Mettre le courrier à la poste pour le 14 mars. En cas d'empêchement, transmettre impérativement pour le 14 mars le scan du questionnaire par mail (ugsel74@wanadoo.fr) pour que l'organisation fasse la répartition des chambres le 18 mars.</p> <hr/> <p>2- INSCRIPTION DES INDIVIDUELS et EQUIPES QUALIFIES = application USPORT</p> <p>En individuel, les territoires (avec l'aide de leurs comités et de leurs AS) devront avoir renseigné les élèves qualifiés dans l'application USPORT pour le 15 mars. Au-delà, les forfaits et repêchages validés par les territoires seront à renseigner dans USPORT jusqu'au 21 mars.</p> <p>En équipe, les territoires (avec l'aide de leurs comités et de leurs AS) devront avoir renseigné l'application USPORT pour le 15 mars. L'enseignant pourra modifier la composition de son équipe dans usport avec des individuels déjà qualifiés jusqu'au 21 mars. Au-delà, modifications encore possibles jusqu'au lundi 25 mars lors de la réunion technique du comité de course, au secrétariat du comité d'organisation.</p>

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Règlements sportifs	<p>Se référer aux Règlements Sportifs Généraux et Particuliers 2016-2020 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org</p> <p>Avenant au Règlement Ski Alpin 2018 / 2019</p> <p>ART. 2.2 Groupes ELITE et PROMO:</p> <p>GROUPE ELITE : Doit concourir en groupe Elite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout élève apparaissant sur le site FFS, licence valide ou non. - Tout élève ayant moins de 25 points OPEN sur le site Club ESF au 1er décembre de l'année scolaire en cours. Un élève considéré comme promo peut concourir s'il le souhaite dans ce championnat. <p>GROUPE PROMO : Peut concourir en groupe PROMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout élève n'apparaissant pas sur le site FFS, licence valide ou non. - et tout élève ayant 25 points OPEN ou plus sur le site Club ESF au 1er décembre de l'année scolaire en cours. Il est conseillé d'avoir au moins le niveau flèche de bronze <p>Si un élève promo s'avère être élite il sera disqualifié et entraînera la disqualification de son équipe.</p> <p>Chaque établissement s'engage à fournir les informations exactes concernant ses élèves « ELITE » et « PROMO » (Charte Ethique et Sportive de l'UGSEL).</p> <p>Deux Vérifications à effectuer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions/fiche-individuelle 2. http://clubesf.com/resultat/classement.php
----------------------------	--

	<p>AVENANT : Pour vérifier les points Ski Open de votre élève sur le site Club ESF au 1^{er} décembre 2018 : Référez-vous à la liste de course de l'élève (uniquement Courses Ski OPEN VALIDES) et vérifiez les points acquis sur chaque course de 2018. Si l'élève a au moins UNE course à moins de 25 points en 2018 alors il passe Elite, si toutes les courses sont au-dessus de 25 points, il est Promo pour ce championnat.</p>
Représentant du Bureau National	Jean Marc CHAUVETET
Responsable CTN	Sophie Goby
Charte éthique et sportive	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (voir en fin de document).
Licence UGSEL	<p>Elle est exigée avant le début de toute compétition, par l'organisateur et/ou le délégué sportif.</p> <p>Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.</p> <p>Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique). <p>Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p>
Catégories PROMOTIONNEL et ELITE	<p>En rapport avec la charte éthique et les règlements Sportifs Généraux, l'association sportive est responsable de l'engagement de ses élèves dans la catégorie appropriée et de veiller à promouvoir l'équité sportive.</p> <p>Voir les conditions d'accès dans les règlements particuliers.</p>
Jeunes Officiels	<p>Le championnat ne donne pas l'accès pour les lycéens à une évaluation et une note pour le Haut Niveau Sport Scolaire.</p> <p>Présence de Jeunes Officiels venant d'AS du comité Ugsel Haute-Savoie.</p>
Réunions comité de course	Le lundi 25 et le mardi 26 mars en fin de journée (voir programme et indication donnée sur place). Les enseignants y sont conviés.
Tenue et matériel obligatoire :	<p>Rappel : Consulter le règlement particulier Ugsel ski alpin en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le port du casque (oreillettes souples interdites) et de la dorsale sont obligatoires. - Les enseignants veilleront à ce que le matériel de leurs élèves soit adapté aux courses et en bon état (fixations réglées, skis en bon état). - La tenue de l'AS de l'établissement est obligatoire pour monter sur le podium.
SKIS = logistique	<p>Rangement des skis = pas de lieu actuellement dans les centres, prévoir stockage dans les cars et véhicules</p> <p>Fartage = pas de salle dédiée, interdiction dans les centres. Farter les skis avant de venir au championnat.</p> <p>Chaussures de skis = interdiction de se déplacer avec dans les centres.</p>
Palmarès	<p>Les podiums récompensent officiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'épreuve individuelle les 3 premiers par catégorie du championnat élite et promo - pour le par équipe, les 3 premières équipes officielles en élite et Promo <p>Un podium officieux pour les meilleures équipes Open sera organisé.</p>
Lutte contre le dopage	<p>Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments.</p> <p>Réf. Articles 2 et 29 des Règlements Généraux.</p>

**Règlement
disciplinaire**

Se référer au Titre V des Règlements Généraux : Réclamations et Procédures Disciplinaire

Le ski hors-piste et en bord de piste sont strictement interdits (PASS sécurité en vigueur dans l'académie)

Des photos seront prises lors de la compétition et diffuser lors de la soirée.

Si l'un des participants ne souhaite pas apparaître sur celles-ci, merci d'en informer l'organisation par courriel avant le 21 mars (UGSEL Haute-Savoie).

PROGRAMME

SKI ALPIN - 72ème édition - 26 et 27 MARS 2019

lundi 25 mars - Accueil

17h00 -19h00	Accueil des délégations (Centre Les Nivéoles) + installation dans les hébergements
18h45	Repas 1er service
19h30	Repas 2ème service (dont groupes logés à la Ferme de la Mense)
20h30 -21h30	Distribution des dossards aux enseignants
	Réunion du comité de course (les enseignants d'EPS y sont conviés)
20h30-21h30	(en projet) Soirée témoignages et présentations de métiers de la montagne

Mardi 26 mars – Epreuve par équipe (Slalom Parallèle) pour les participants (équipes officielles ou sinon open)

Horaires sous réserve de modifications

6h45 – 7h30	Petit-déjeuner dans les hébergements
7h45	Départ pour Aillons-Margériaz 1400
8h45 – 9h15	Reconnaissance du parcours SLALOM PARALLELE
9h15	Fermeture piste
9h30	1 ^{er} départ qualifications.
11h-14h	Restauration sur place
15h00	Fin de la compétition
16h30	Retour hébergement
17h30-18h30	Réunion du comité de course
18h45	Repas 1 ^{er} service
19h30	Repas 2 ^{ème} service
20h30 – 21h45	Soirée Palmarès (temps pastoral - podium – projection du montage photos du jour + vidéo de ski) dans la salle de l'Europe aux Nivéoles

Mercredi 27 mars – Epreuve individuelle (Slalom Géant)

Horaires sous réserve de modifications

6h45 - 7h30	Petit-déjeuner + rangement des chambres
7h45	Départ pour Aillons-Margériaz 1400
8h45 – 9h15	Reconnaissance du parcours SLALOM GEANT (2 manches) Distribution des dossards à l'arrivée de sa reconnaissance
9h15	Fermeture piste
9h30	1 ^{er} départ
A partir de 11h	Restauration sur place
13h30	Fin prévu de l'épreuve
14h00	Palmarès (podium sur le site de Aillons-Margériaz 1400)
15h00	Départ probable des cars

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

